

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 10 JANVIER 2017

PRESENTS : Mesdames et Messieurs

OLLIER Roger, WROBEL Philippe, BONHAMMOUR Christophe, LEITAO Amandine, POTHIER Aurélie, MORDZIALEC David, NICOLAS Michel, BUSANCIC-MERCIER Annie, CHAMPOMMIER Claudette

SECRETAIRE DE SÉANCE : Michel NICOLAS a été nommé secrétaire de séance.

DATE DE CONVOCATION : 05 Janvier 2017

➤ **INTERCOMMUNALITE**

• La communauté de communes du Pays de Saint Eloy a été créée, par arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 19/12/2016, à compter du 1^{er} janvier 2017, et la composition de son conseil communautaire, fixant le nombre et la répartition des sièges entre les communes a été fixée par arrêté du 19 décembre 2016.

Certaines communes vont perdre des délégués, la commune conservera un délégué titulaire et un suppléant dans l'ordre du tableau du conseil soit le maire (conseiller communautaire titulaire) et le 1^{er} adjoint (conseiller communautaire suppléant).

• Le Conseil municipal s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la communauté de communes du Pays de Saint Eloy.

• Le 09/01/2017, les 53 délégués de la nouvelle communauté de communes du Pays de Saint Eloy a élu le nouveau président. Deux candidats se sont présentés, Messieurs François BRUNET (maire de St Maurice près Pionsat) et Jérôme GAUMET (maire de Pionsat). Monsieur François BRUNET a été élu par 27 voix et 23 voix pour Monsieur Jérôme GAUMET et 3 blancs.

Lors de cette réunion, le conseil communautaire a décidé de porter le nombre de vice-présidents à 7, ils seront élus lors de la prochaine réunion.

➤ **REHABILITATION DU BATIMENT MICHELAT**

• **Inauguration**

Monsieur le Maire soumet les trois devis reçus concernant l'organisation du cocktail pour la réhabilitation du bâtiment Michelat qui aura lieu le samedi 28 janvier 2017. Ont répondu :

Cocktail pour 150 personnes (hors boissons)		
Traiteur	Prix TTC/pers + supplément	Montant global TTC
DUFAL Yoan Traiteur		
4 pces salées et 2 sucrées	6,20 € TTC/pers	930,00
7 pces salées et 4 sucrées	11,20 € TTC/pers	1 680,00
GOURMET FOLANT		
Mélange salé et sucré	10 € TTC/pers	1 500,00
Charcuterie DUMONT		
Mélange salé et sucré	8,50 € TTC/pers + 10 € de transport	1 285,00

Le conseil municipal choisit la proposition de la charcuterie DUMONT pour un montant de 8,50 € TTC/pers avec un supplément de 10 € TTC pour le transport.

• **Fin des travaux**

Le raccordement électrique du bâtiment devrait se faire le 23 janvier prochain.

Le serrurier n'a pas terminé ses travaux.

➤ **BULLETIN MUNICIPAL**

Michel NICOLAS a récupéré la plupart des articles, seuls ceux concernant les travaux et achats de la commune ainsi que le mot du maire et l'article suite à l'inauguration du bâtiment.

➤ QUESTIONS DIVERSES

• **Soutien à la commune d'Olloix**

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme, réunit le 4 janvier, a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département afin d'aider la commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

L'association propose aux communes qui le souhaitent, de prendre une délibération en ce sens et de soutenir la commune d'OLLOIX financièrement et de procéder à une participation financière par nombre d'habitant (que chaque commune choisirait librement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à la commune d'OLLOIX, d'un montant de 0,50 € par habitant, soit (238 habitants x 0,50 €) 119 € et sera imputée à l'article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » du budget principal 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

